

**Annexe 1 : ESPECES DONT LA PÊCHE EST RÉGLEMENTÉE et LISTE DES CARNASSIERS ET AUTRES ESPECES**

	<b>Espèce</b>	<b>Taille de capture *</b>	<b>Remise à l'eau</b>
<b>Espèces dont la pêche est interdite toute l'année</b>	Anguille de - de 12 cm		Remise à l'eau obligatoire sauf pour les pêcheurs professionnels détenteurs d'une licence de pêche en cours de validité
	Anguille au stade d'avalaison dite argentée		
	Ecrevisse à pattes blanches		
	Ecrevisse à pattes grêles		
	Ecrevisse à pattes rouges		
	Esturgeon européen		
	Grande Alose		Remise à l'eau immédiate obligatoire
	Grenouilles autres que taureau, verte ou rousse		
	Truite de Mer		
<b>Espèces dont la pêche est autorisée toute l'année et dont la remise à l'eau et le transport à l'état vivant sont interdits</b>	Saumon Atlantique		
	Crabe chinois		
	Ecrevisse américaine		
	Ecrevisse de Californie (signal)		
	Ecrevisse de Louisiane		
	Gambusie		Remise à l'eau interdite
	Grenouille taureau		
<b>Espèces dont la pêche est autorisée et dont la remise à l'eau est autorisée uniquement sur leur lieu de capture</b>	Poisson chat		
	Pseudorasbora (Goujon asiatique)		
<b>Espèces dont la pêche est autorisée et dont la remise à l'eau est autorisée uniquement sur leur lieu de capture</b>	Black-bass en 1ère catégorie		Remise à l'eau uniquement sur le lieu de capture
	Sandre en 1ère catégorie		
<b>Espèces dont la pêche et la remise à l'eau sont autorisées uniquement sur leur lieu de capture mais dont le transport vivant est interdit</b>	Perche soleil		Remise à l'eau uniquement sur le lieu de capture
<b>Espèces dont la pêche est autorisée (sauf temps d'interdiction et sous conditions de respect d'une taille de capture)</b>	Alose feinte	30 cm minimum	
	Black-bass en 2ème catégorie	40 cm minimum	
	Brochet en 1ère et 2ème catégorie	Entre 60 cm et 80 cm pour la pêche de loisir aux lignes	
	Grenouille rousse	8 cm minimum	Remise à l'eau obligatoire si capture en temps d'interdiction
	Lamproie marine	40 cm minimum	
	Lamproie fluviatile	20 cm minimum	
	Grenouille verte ou dite commune	8 cm minimum	Remise à l'eau obligatoire si la longueur du poisson ou de la grenouille ne respecte pas la taille ou les tailles de capture fixées
	Mulet	20 cm minimum	
	Omble ou saumon de fontaine	23 cm minimum	
	Sandre en 2ème catégorie	50 cm minimum	
Traites Arc en ciel et Fario	23 cm minimum		

\* La longueur des poissons est mesurée du bout du museau à l'extrémité de la queue déployée.

\* La longueur du corps d'une grenouille est mesurée du bout du museau au cloaque.

**Liste précisant les espèces « Carnassiers » et « Autres Poissons »**

**« CARNASSIERS »**

<b>Nom</b>	<b>Nom scientifique</b>
Black-bass à grande bouche	Micropterus salmoides
Brochet aquitain	Esox aquitanicus
Brochet commun	Esox lucius
Brochet spp	Esox spp.
Perche commune	Perca fluviati
Perche soleil	Lepomis gibbosus
Sandre	Sander lucioperca
Silure glane	Silurus glanis

**« AUTRES POISSONS »**

<b>Nom</b>	<b>Nom scientifique</b>
Able de Heckel	Leucaspius delineatus
Ablette	Alburnus alburnus
Amour argenté	Hypophthalmichthys molitrix
Amour blanc	Ctenopharyngodon idella
Barbeau fluviatile	Barbus barbus
Barbeau méridional	Barbus meridionalis
Blennie fluviatile	Salarias fluviatilis
Bouvière	Rhodeus amarus
Brème bordelière	Blicca bjoerkna
Brème commune	Abramis brama
Carassin argenté	Carassius gibelio
Carassin commun	Carassius carassius
Carassin doré	Carassius auratus
Carassin spp.	Carassius spp.
Carpe commune	Cyprinus carpio
Carpe cuir et carpe miroir	Cyprinus carpio carpio
Carpe spp.	Cyprinus spp.
Chabot	Cottus spp.
Chevaine	Squalius cephalus
Cristivomer	Salvelinus namaycush
Epinoche	Gasterosteus aculeatus
Epinochette	Pungitius pungitius
Épirine lippue	Pachychilon pictum
Gambusie	Gambusia holbrooki
Gardon	Rutilus rutilus
Gobie buhotte	Pomatoschistus minutus
Gobie spp.	Pomatoschistus spp.
Gobie tacheté	Pomatoschistus microps
Goujon commun	Gobio gobio
Grémille	Gymnocephalus cernuus
Ide mélanote	Leuciscus idus
Lamproie de Planer	Lampetra planeri
Loche franche	Nemacheilus barbatulus
Omble chevalier	Salvelinus umbla
Omble de fontaine	Salvelinus fontinalis
Ombre commun	Thymallus thymallus
Oscière	Acipenser guendelstatii
Poisson-chat	Ameiurus melas
Pseudorasbora	Pseudorasbora parva
Rotengle	Scardinius erythrophthalmus
Spirin	Alburnoides bipunctatus

Tanche	Tinca tinca
Toxostome	Chondrostoma toxostoma
Vairon	Phoxinus spp.
Vandoise commune	Leuciscus leuciscus
Vandoise rostrée	Leuciscus burdigalensis